

**BREVE INFO
AFRIQUE CENTRALE****SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE COOPERATION ENTRE
LA COMMISSION DE SURVEILLANCE DU MARCHE FINANCIER
DE L'AFRIQUE CENTRALE ET LA COMMISSION DES
MARCHES FINANCIERS DU CAMEROUN**

19 avril 2018

En date du 11 avril 2018, la Commission de Surveillance du Marché Financier de l'Afrique Centrale (COSUMAF) et la Commission des Marchés Financiers du Cameroun (CMF) ont signé une Convention de coopération visant essentiellement l'assistance mutuelle et l'échange d'informations entre les deux institutions.

Pour mémoire, la COSUMAF et la CMF sont les institutions de supervision du (i) marché financier de l'Afrique Centrale, administré par la Bourse des Valeurs Mobilières de l'Afrique Centrale (BVMAC), située à Libreville, et du (ii) marché financier du Cameroun, administré par la *Douala Stock Exchange* (DSX), située à Douala, respectivement.

A travers cette Convention, les deux institutions conviennent principalement de ce qui suit :

- une assistance mutuelle concernant les sujets liés à l'organisation, au fonctionnement et à la réglementation des activités boursières ;
- l'échange de toutes informations utiles à l'exercice de leurs missions respectives : lesdites informations concernent notamment la délivrance d'agrément liés aux opérations boursières. A titre illustratif, les agréments délivrés par chaque institution sont désormais reconnus par l'autre. Les opérateurs économiques du secteur boursier camerounais disposant déjà d'un agrément de la CMF n'ont par conséquent plus besoin de solliciter un agrément de la COSUMAF pour étendre leurs activités à la sous-région.

Cette Convention s'inscrit dans le cadre du processus de fusion de la BVMAC et de la DSX, amorcé par la Conférence des Chefs d'Etat de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC), réunis en sommet à N'Djamena en date du 31 octobre 2017.

En effet, à l'issue de ce sommet il avait été décidé du transfert de la BVMAC à Douala, afin de former un seul et unique marché financier en Afrique Centrale. Cette mesure est assortie d'une phase transitoire de mise en œuvre de ladite fusion et dont la date butoir est fixée au 30 juin 2019. C'est dans le cadre de cette phase transitoire que la COSUMAF et la CMF ont décidé de mettre en place un dispositif de coopération.

A terme, la BVMAC sera transférée à Douala et absorbera la DSX, tandis que la COSUMAF demeurera à Libreville et absorbera la CMF. Ce rapprochement entre la COSUMAF et la CMF semble donc être la première étape du processus d'absorption de la seconde par la première.